

## Surveiller le progrès vers l'éradication de la pauvreté des personnes ayant une déficience intellectuelle et de leur famille.



50 ans

Association  
canadienne pour  
l'intégration  
communautaire

On se ressemble.

## Dans ce numéro

- 2 **Le sens des sous pour résoudre la pauvreté**  
*Conseil national du bien-être social*
- 4 **Dernières nouvelles provinciales/territoriales**
- 5 **Objectif Ontario**
  - L'examen du système d'aide sociale de l'Ontario
  - Assurer la justesse – L'ODSP Action Coalition
  - Habilitier l'emploi – L'Ontario Disability Employment Network
- 7 **Examiner l'engagement du Canada envers les droits économiques et sociaux**  
*Megan Yarema, Canada Sans Pauvreté*
- 8 **Le Budget fédéral de 2012**

*L'Observateur de la pauvreté* est un bulletin de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire élaboré avec le soutien du projet Pauvreté invalidante et citoyenneté habilitante d'Alliances de recherche universités-communautés (ARUC). ARUC est un programme du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH). Pour de plus amples renseignements ou pour soumettre un article pour publication veuillez contacter Tyler Hnatuk à [tyler@cacl.ca](mailto:tyler@cacl.ca).

**B**ienvenue au numéro du printemps 2012 de *L'Observateur de la pauvreté*. Plusieurs changements importants sont survenus depuis le dernier numéro de l'automne 2011. Les gouvernements du Canada et du monde entier affrontent des déficits et font des compressions budgétaires pour les programmes sociaux dans le contexte d'un programme d'austérité, alors qu'à ce même moment le mouvement du niveau de base Occuper fait des efforts de sensibilisation à l'iniquité du revenu et anime la conversation au sujet de l'équité et la concentration des richesses. Les personnes ayant des incapacités et autres personnes actuellement sous représentées sur le marché du travail affrontent des obstacles quasiment insurmontables pour trouver un emploi. Ceux qui en trouvent un se retrouvent dans une économie qui dépend de plus en plus de l'emploi précaire. Ces facteurs ont mené à des manifestations protestataires, des villages de tentes et à d'autres actions populaires dans des villes à travers le monde.

Certains progrès ont été réalisés vers l'allègement de la pauvreté. Les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan ont annoncé des augmentations historiques et l'élargissement des programmes de revenu pour les personnes handicapées. En Ontario, l'examen de l'aide sociale est en cours dans le cadre de la stratégie provinciale de réduction de la pauvreté. Le message de l'iniquité du revenu commence à se faire entendre et apparaît même dans les programmes électoraux des partis politiques traditionnels.

Le récent budget fédéral a annoncé des changements importants au REEI que l'ACIC et autres organismes de personnes ayant des incapacités demandent depuis longtemps. Le budget contient également l'engagement d'examiner une nouvelle stratégie fédérale d'emploi pour les personnes ayant des incapacités. Ces mesures commencent à aborder les énormes taux de pauvreté qu'affrontent les personnes ayant des incapacités. D'autres mesures du budget fédéral risquent, si elles ne sont pas traitées, d'aggraver les tendances de pauvreté des personnes ayant des incapacités et de leur famille. Les changements de l'âge d'admissibilité aux prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti peuvent impliquer une durée plus longue dans la pauvreté pour ce groupe. L'analyse du budget fédéral et de son impact sur les personnes ayant des incapacités se trouve à la dernière page de ce numéro.

Ce numéro commence avec un extrait du rapport du Conseil national du bien-être social (CNBES) relatif au coût de la pauvreté. Le financement du CNBES a été éliminé dans le dernier budget fédéral. Pendant des dizaines d'années, les organismes communautaires ont eu recours au Conseil pour des données de recherche et l'analyse de l'impact des programmes de sécurité du revenu sur les Canadiens pauvres. L'ACIC et d'autres organismes de personnes ayant des incapacités et de lutte contre la pauvreté sont déçus par cette décision.

Ce numéro réunit plusieurs voix et perspectives sur la pauvreté et l'incapacité. Nous espérons encourager cette conversation nationale avec les Canadiens—pour montrer les coûts et conséquences de la pauvreté et favoriser le soutien pour des actions visant à éliminer cet écart. Les contributions à cette édition montrent que nous pouvons faire des progrès dans nos efforts pour affronter la pauvreté, mais ils sont spontanés et insulaires. Nous sommes loin de la réalisation de la vision nationale d'une stratégie de réduction de la pauvreté telle que présentée par le Conseil national du bien-être social et le Canada sans pauvreté. Dans ce numéro vous trouverez des stratégies émergentes pour organiser un mouvement national au niveau de base pour affronter la pauvreté dans des temps difficiles.

# Conseil national du bien-être social: Le sens des sous pour résoudre la pauvreté

Vous trouverez ci-dessous l'extrait d'un rapport du Conseil national du bien-être social : *Le sens des sous pour résoudre la pauvreté*, publié par le gouvernement du Canada. Le document ne représente pas les opinions du gouvernement du Canada. Le rapport complet est disponible à <http://www.ncw.gc.ca/>

La pauvreté nous coûte trop cher. Le Conseil national du bien-être social a donné des exemples à cet égard dans son rapport de 2002 intitulé *Le coût de la pauvreté*. En 2006, dans *Résoudre la pauvreté : Quatre pierres angulaires d'une stratégie nationale viable pour le Canada*, nous avons décrit un modèle de gouvernance fondé sur une vision, des plans et des budgets à long terme, sur la responsabilisation et sur des mesures permettant d'évaluer les progrès.

*Le sens des sous pour résoudre la pauvreté* étoffe le propos de ces deux rapports en fournissant d'autres exemples tirés d'un nombre grandissant d'études et en faisant ressortir des conclusions pouvant nous aider à établir une vision plus claire, à concevoir des plans et des budgets plus efficaces, à améliorer la reddition de comptes aux Canadiens et Canadiennes et à réaliser des progrès en mesurant ce qui compte.

Le présent rapport aide à mieux comprendre :

- pourquoi les coûts liés à la pauvreté sont beaucoup plus élevés que ne le pensent de nombreuses personnes;
- pourquoi la pauvreté persiste dans les pays riches, malgré le grand nombre de politiques et de programmes mis en place à l'intention des personnes vivant dans la pauvreté;
- quels facteurs économiques et sociaux doivent être pris en compte pour que les politiques gouvernementales réussissent à mettre fin à la pauvreté;
- comment un large éventail d'exemples de coûts que nous payons actuellement se comparent aux économies et aux retombées positives d'investissements éventuels;
- le rôle du gouvernement, l'expérience du Canada et la possibilité de connaître un plus grand succès.

Le rapport révèle ce qui suit :

## **Le coût total de la pauvreté est plus élevé que ne le pensent un grand nombre de personnes**

- Les coûts et les conséquences de la pauvreté sont beaucoup plus importants que les dépenses directes effectuées à l'égard des programmes de lutte contre la pauvreté. Nous voyons quel est le coût total lorsque les coûts indirects et les coûts pour la société sont pris en compte.
- L'écart de pauvreté enregistré au Canada en 2007 — c'est-à-dire le montant qu'il aurait fallu pour que tout le monde puisse être juste au-dessus du seuil de pauvreté — était de 12,3 milliards de dollars. Or, le coût total de la pauvreté cette année-là était au moins deux fois plus élevé selon les estimations les plus prudentes.
- La grande conclusion qui se dégage d'études menées au Canada et dans d'autres pays, c'est que le fait d'investir dans l'élimination de la pauvreté engendre moins de coûts que si on la laisse persister.

## **Les coûts indirects et sociaux liés à la pauvreté sont les plus importants**

- Les Canadiens et Canadiennes dépensent le plus dans les domaines les moins productifs pour tenter de régler de coûteux problèmes liés à l'inégalité, à l'insécurité et à la pauvreté qui peuvent être empêchés.
- À titre d'exemple, si une personne n'a pas les moyens d'acheter des médicaments, elle se retrouve à l'urgence; sans soutien pour se procurer des services de garde, une mère ne peut occuper un emploi rémunéré; si une personne n'a pas de logement, elle ne peut ni soigner une maladie ni prendre un emploi.
- Plus les problèmes économiques et sociaux sont importants, moins les personnes, les familles, les collectivités ou les entreprises arrivent à répondre à leurs besoins; il y a donc plus de chances que le gouvernement doive s'en mêler — ce qui signifie que nous payons tous une facture plus salée.

## **Une approche axée sur l'investissement est nécessaire non seulement pour atténuer les symptômes de la pauvreté, mais pour mettre fin à celle-ci**

- Le proverbe « mieux vaut prévenir que guérir » s'applique tout autant au problème de la pauvreté qu'à n'importe quel autre problème.
- Une approche à long terme axée sur l'investissement favorise davantage le bien-être et le développement humains qu'une approche à court terme axée sur la dépense qui s'attache surtout aux coûts.

- Nous pourrions obtenir de meilleurs résultats sur le plan humain et financier en contribuant à une plus grande productivité et à un meilleur bien-être. Cela se traduira par des taux de pauvreté plus faibles, une baisse de la pression exercée sur le système de santé et d'autres systèmes de services publics et moins de stress, d'anxiété et de dettes dans nos vies.

#### **Pour investir efficacement, nous devons comprendre à quoi tient le bien-être humain**

- La pauvreté n'est ni inévitable, ni naturelle, ni trop complexe à gérer.
- La pauvreté va bien au-delà de l'argent, car notre vie ne se résume pas aux questions d'argent. Le travail que nous faisons sans être rémunérés et le temps que nous consacrons à la famille, aux amis, à la collectivité, à l'éducation ou au sommeil sont essentiels à notre bien-être et à notre qualité de vie.
- Le stress lié au temps peut influencer autant que le stress lié au revenu sur la capacité de subvenir à ses besoins. Être pauvre au Canada, ça prend beaucoup de notre temps.
- Les réseaux sociaux et la capacité d'avoir un certain contrôle sur sa vie sont importants pour tout le monde. Selon des études scientifiques, un peu de stress nous fait du bien, mais trop de stress peut nuire au corps et au cerveau et déclencher des maladies physiques et psychologiques.
- L'atteinte d'un bien-être accru exige un meilleur équilibre et une relation plus étroite entre les aspects économiques et sociaux de notre vie.
- Une bonne gouvernance, où les gens participent et font confiance aux institutions et aux politiques gouvernementales, contribue à la réalisation des objectifs économiques et sociaux.

#### **Le Canada a la capacité d'investir dans le bien-être et d'éradiquer la pauvreté**

- Le Canada est un pays riche. Nous avons énormément de connaissances et d'expérience, de bons modèles de politiques gouvernementales et une population qui a le cœur à la bonne place. Nous avons réussi à réduire considérablement la pauvreté chez les aînés au cours des dernières décennies.
- En tant que pays, nous sommes au milieu du peloton international et perdons du terrain à l'égard de certains indicateurs clés du bien-être. Si nous pouvons renverser la vapeur, éviter de gros problèmes nécessitant des solutions beaucoup plus coûteuses et investir de façon beaucoup plus judicieuse, notre avenir peut s'avérer plus prometteur et plus durable.

#### **Nous tirerons tous et toutes avantage d'un Canada sans pauvreté**

- En tant que Canadiens et Canadiennes, nous gagnons tous et toutes à avoir du temps et de l'argent à consacrer à des choses qui nous tiennent à cœur (personnellement et collectivement) et qui enrichissent notre vie.

### ***Recommandations relatives aux mesures à prendre***

Les tendances qui ressortent du présent rapport, ainsi que les délibérations du Conseil et les discussions que nous avons eues avec des gens de nombreux horizons, montrent clairement que l'éradication de la pauvreté est sensée sur le plan économique. Selon le Conseil national du bien-être social, le Canada peut accomplir cela, dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes, en faisant ce qui suit :

1. **Adopter une stratégie pancanadienne d'éradication de la pauvreté** qui s'appuie sur les quatre pierres angulaires du Conseil à titre de modèle de gouvernance, prend appui sur des stratégies et des initiatives existantes visant à réduire la pauvreté et s'améliore de façon continue au fil des expériences.
2. **Établir** dans le cadre de la stratégie **un plan d'investissement durable** qui renforce les capacités humaines, élimine les obstacles, crée des possibilités et tient compte de l'interdépendance des politiques et de l'évolution de la réalité des Canadiens et Canadiennes au cours de leur vie.
3. **Élaborer un cadre de conception uniforme** pour obtenir la meilleure efficacité des politiques et des programmes. Le cadre devrait être fondé sur ce qui suit : l'équité et la reconnaissance raisonnable du travail; le soutien à l'autonomie et à l'initiative; la transférabilité, la sécurité et la stabilité; la coordination et la simplicité; et la responsabilité et la communication.
4. **Favoriser la création d'une tribune ouverte aux fins de discussion et de prise de mesures** où participent de nombreux partenaires. Il s'agirait d'une tribune pancanadienne inclusive vouée de façon continue à l'échange d'idées, de questions, de recherches, d'éléments probants, de rapports d'étape et d'expériences vécues.



On se ressemble.

## Faire des progrès en Alberta et en Saskatchewan

### *L'Alberta augmente les taux de prestations de l'AISH*

**E**n Alberta, les parents d'enfants ayant des difficultés du développement apprécient le fait que le budget provincial reconnaît enfin les besoins et les intérêts de leur famille. L'augmentation des prestations de l'AISH en revenu et en incitations à l'emploi est la plus élevée accordée à ce programme depuis son lancement. Les personnes ayant des incapacités nécessitant l'AISH pourront avoir une vie avec plus de dignité.

Le gouvernement de l'Alberta augmente les taux des prestations du Assured Income for the Severely Handicapped program [Programme de revenu assuré pour les personnes ayant des incapacités profondes] de 400 \$ par mois jusqu'à 1 588 \$ à partir du 1<sup>er</sup> avril 2012.

Le programme offre également des exemptions du revenu d'emploi qui permettent aux prestataires de garder une partie de leurs gains. Les seuils pour les exemptions du revenu d'emploi seront doublés, de 400 \$ à 800 \$ par mois pour un célibataire et de 975 \$ à 1 950 \$ par mois pour les prestataires avec un conjoint ou des enfants à charge. Environ 17 % des prestataires de l'AISH et/ou leur conjoint (plus de 7500 ménages) signalent un type de revenu d'emploi.

La Première ministre de l'Alberta, Alison Redford, a déclaré à propos des augmentations des taux : « Une société saine prend soin de ses membres les plus vulnérables. Cette augmentation reflète la compassion des Albertains et elle aidera les personnes prestataires de l'AISH à accroître leur qualité de vie. »

Le budget de 2012 de l'Alberta prévoit 271 millions de dollars pour couvrir le coût de l'augmentation de la prestation maximum mensuelle de l'AISH de 400 \$ par mois et du redoublement des seuils d'exemption d'emploi du programme AISH. Le budget total pour le programme AISH en 2012-13 est de 1,1 milliards de dollars.

### *La Saskatchewan améliore le programme de revenu pour les personnes ayant des incapacités*

Le récent budget provincial de la Saskatchewan contient des mesures importantes pour améliorer la qualité de vie de 8 000 à 10 000 personnes ayant des incapacités, un changement qui réjouit les 38 organismes membres de la Disability Income Support Coalition (DISC) [Coalition de soutien du revenu des personnes ayant des incapacités]. Les augmentations des prestations et l'élargissement important du Saskatchewan Assured Income for Disability (SAID) [programme de Revenu assuré de la Saskatchewan pour les personnes ayant des incapacités] prendront effet cet été.

« Le budget promet une augmentation de 200 \$/mois pour les célibataires ayant des incapacités qui vivent indépendamment au sein de leur communauté » a souligné la présidente de la Saskatchewan Disability Income Support Coalition (DISC), Judy Hannah. « Pour les personnes qui ont un revenu moyen de moins de 950 \$/mois cette augmentation signifie qu'elles ne devront plus choisir entre les médicaments et la nourriture. Elles pourront se permettre d'acheter des fruits frais de temps à autre; en effet, elles pourront se permettre 3 repas par jour au lieu de 1 ou 2 repas. »

Le budget souligne que le revenu des personnes qui vivent indépendamment augmentera en moyenne de 350 \$/mois au cours des 4 prochaines années. Les personnes recevant des soins en établissement se sont vu promettre une augmentation de 100 \$ par mois sur quatre ans. Le Programme Saskatchewan Assured Income for Disability (SAID), lancé par le gouvernement de la Saskatchewan à l'automne 2009, est un mécanisme de prestation de revenu aux personnes ayant des incapacités différent de l'aide sociale. L'élaboration du SAID a été une démarche novatrice pour la Saskatchewan, comprenant un partenariat entre le gouvernement et la communauté dans tous les aspects de création et de mise sur pied du programme.

DISC s'engage à collaborer avec le gouvernement afin que toutes les recommandations du programme SAID soient mises sur pied, notamment la recommandation pour un « revenu minimum adéquat » qui comprendra une allocation de subsistance socialement acceptable ainsi qu'une prestation qui reconnaît les coûts particuliers associés à l'incapacité. « Le programme SAID de la Saskatchewan sera unique au Canada parce qu'il reconnaît les coûts associés à l'incapacité. Les gens ne devraient pas être obligés de dépenser l'argent destiné à la nourriture ou au loyer pour couvrir les coûts associés à l'incapacité », a déclaré Merv Bender, président du Comité consultatif pour la mise en œuvre du programme (CCMOP). Le Comité se compose de représentants de la communauté des personnes ayant des incapacités nommés notamment par DISC. « L'automne passé, le Premier ministre a promis que la Saskatchewan sera le meilleur endroit du Canada où pourront vivre les personnes ayant des incapacités » a souligné Hannah. « Aujourd'hui nous sommes plus près de cet objectif. »

# Objectif Ontario

## *L'examen du système d'aide sociale de l'Ontario*

Dans sa stratégie de 2008 de réduction de la pauvreté, l'Ontario a annoncé son engagement d'examiner les programmes d'aide sociale de la province—Ontario au travail et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. Le gouvernement a nommé un conseil consultatif chargé de lui prodiguer des recommandations sur l'étendue et le mandat de l'examen. En novembre 2010, les commissaires Frances Lankin et Munir Sheikh ont été nommés à la tête de la Commission.

La Commission a tenu deux séries de consultations à travers la province en se basant sur deux documents de discussion. Le premier document de discussion « Enjeux et idées » a mené à plus de 700 soumissions par écrit de personnes et de groupes. Les consultations liées au deuxième document « Méthodes de réforme » ont été conclues à la mi-mars dernière.

Les conditions économiques précaires ont rendu difficile la tâche de la Commission. Un thème souvent entendu dans les réponses aux documents de discussion a été la demande que la Commission fasse une analyse générale et considère des changements en profondeur à un système d'aide sociale dont beaucoup pensent qu'il fait plus de mal que du bien. Cependant, même si beaucoup de gens ont souligné la nécessité de changer l'ensemble du système en profondeur, beaucoup ont également averti la Commission de ne pas laisser les conditions économiques actuelles et un programme d'austérité influencer sa tâche d'élaboration d'une vision à long terme de l'aide sociale ancrée dans l'objectif de réduction de la pauvreté.

Deux thèmes principaux de l'examen de l'aide sociale sont axés sur la question de l'emploi et les moyens pour mieux appuyer les gens qui entrent sur le marché du travail et sur les taux de prestations—comment les structurer pour assurer l'équité, la justesse et les incitations au travail.

Vous trouverez ci-dessous des extraits de deux soumissions novatrices concernant les questions clés de l'emploi et de la justesse. Intégration communautaire Ontario est membre des deux groupes ci-dessous et a publié une réponse à la Commission conformes à leurs positions. Visiter [www.communitylivingontario.ca](http://www.communitylivingontario.ca) pour lire la soumission.

## *Habiliter l'emploi – L'Ontario Disability Employment Network [Réseau d'emploi des personnes handicapées de l'Ontario]*

*L'Ontario Disability Employment Network est un organisme professionnel de fournisseurs de services d'emploi en Ontario. Selon notre vision, toutes les personnes ayant des incapacités de l'Ontario peuvent avoir accès au marché du travail et la capacité de trouver un emploi véritable. Selon le Réseau, un « emploi véritable » est un emploi qui remplit les exigences de la Loi sur les normes d'emplois ; il est rémunéré à des taux équivalents et il ajoute une valeur au bien-être économique et social des personnes ayant des incapacités.*

L'Ontario Disability Employment Network a récemment soumis un rapport à la Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario comprenant 37 recommandations visant à aider davantage de personnes ayant des incapacités à trouver du travail et à économiser des millions de dollars pour les contribuables.

Selon Statistique Canada, 15,9 % des Canadiens ont une déficience et un pourcentage étonnant de 49 % des adultes ayant des incapacités ne font pas partie de la main-d'œuvre. Les aider à trouver un emploi est favorable à nous tous, car cela réduit la dépendance de l'aide sociale et leur permet de contribuer à l'assiette fiscale.

Réparer le système – un terme général pour les milliers de services et ministères qui financent l'emploi – n'est pas nécessairement difficile. Beaucoup des recommandations pratiques du Réseau soulignent des économies, dans beaucoup de cas sans l'investissement de nouvelles ressources. Certaines recommandations sont de simples changements administratifs, tels qu'éliminer l'exigence pour une deuxième approbation de l'admissibilité pour les prestataires du soutien du revenu qui désirent de l'aide pour trouver un emploi.

Certaines recommandations sont plus compliquées et leur mise en œuvre prendra plus de temps. Les 5 principales recommandations du Réseau sont notamment :



On se ressemble.

- Créer un cadre unique des services d'emploi qui englobe tous les ministères et départements responsables des services aux personnes ayant des incapacités;
- Rassembler les cinq sources de financement actuelles dans un seul fonds pour tous les services d'emploi et transférer la responsabilité pour ces ressources aux municipalités;
- Faire en sorte que d'autres programmes qui appuient les personnes ayant des incapacités ne font pas concurrence et ne sapent pas les opportunités d'emploi;
- Passer à un système de comptabilité fondé sur les vérifications, similaire à celui employé dans le système de l'impôt sur le revenu;
- Passer à un système de déclaration et de rajustement du revenu fondé sur la technologie et similaire à un système de versements égaux utilisé sur une grande échelle par les compagnies de services publics.

Le Réseau appuie la rationalisation de l'administration des services d'emploi et a demandé un cadre unique des services d'emploi, cependant il rejette la tendance récente vers un « guichet unique » pour les services d'emploi. « Le modèle du guichet unique d'Emploi Ontario est un énorme pas en arrière qui ne servira pas les personnes ayant des incapacités de manière adéquate. Il n'a pas comblé les besoins des personnes ayant des incapacités par le passé, quand il était connu sous le nom de Centre d'emploi du Canada et il n'y a aucune raison de penser qu'il donnera de meilleurs résultats aujourd'hui, » a déclaré Joe Dale, Directeur général du Réseau.

Vous pouvez lire toute la soumission de l'Ontario Disability Employment Network ici:

<http://www.odnetwork.com/library/submission-to-the-social-assistance-review-commission/>

## **Assurer la justesse – L'ODSP Action Coalition [Coalition pour l'action relative au POSPH]**

*L'ODSP Action Coalition a été créée en 2002, lorsque 16 forums communautaires ont été organisés en Ontario pour documenter les problèmes et élaborer des recommandations visant à améliorer le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. Une question a été toujours en tête de la liste des priorités de la plupart des membres, à savoir les montants mensuels de soutien du revenu, qui ne couvrent pas les coûts du logement, d'une nourriture nutritive et les autres objets nécessaires à la vie courante.*

Vous trouverez ci-dessous des extraits de deux soumissions de l'ODSP Action Coalition, « Dignity, Adequacy, Inclusion: Rethinking the Ontario Disability Support Program » [Dignité, justesse, inclusion : réexamen du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées] et « Positive or Punitive? » [Positif ou punitif?]

Depuis longtemps la Coalition fait des interventions pour une commission indépendante d'experts et de personnes chevronnées pour élaborer les critères de fixation des taux. Cette approche est similaire à celle du panier de consommation car elle comprend l'examen des besoins des gens et la fixation des taux basée sur ces coûts. Cependant, il importe que les coûts utilisés soient réalistes et couvrent le logement et autres dépenses pour les objets nécessaires à la vie courante – notamment les coûts supplémentaires encourus par les personnes ayant des incapacités. Les Mesures de la pauvreté fondées sur un panier de consommation telles que révisées par Statistique Canada ne devraient pas être utilisées – elles ont été critiquées récemment par les spécialistes en politique sociale parce que les révisions des coûts du logement signifient que les familles dans la plupart des villes ne trouveront jamais un appartement pour ces loyers.

Recommandations de la Coalition concernant la justesse et la structure des prestations :

- Accroître les niveaux de soutien du revenu pour les personnes ayant des incapacités pour tenir compte des loyers du marché moyens (tels que déterminés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement); coûts moyens des services publics; coût moyen d'un panier à provision nutritif (tel que déterminé par les commissions municipales d'hygiène) ; coûts de transport; coûts des appareils de communication, notamment du téléphone et de l'Internet; et tous les besoins fondamentaux;
- Inclure une allocation pour l'infrastructure du logement (meubles, ustensiles, articles de literie et linge de maison, vêtements d'hiver, petits électroménagers, etc.) et les coûts supplémentaires liés à l'incapacité (direct et indirects) dans le soutien du revenu des personnes ayant des incapacités;
- Indexer les taux sur l'inflation; et,
- Créer un groupe indépendant d'experts, comprenant des personnes ayant des incapacités et des spécialistes en politique sociale qui recommande des critères raisonnables et justes pour déterminer les niveaux de soutien du revenu dans les programmes ontariens d'aide sociale.

*Pour de plus amples renseignements sur la Coalition et ses réponses à l'examen du système d'aide sociale veuillez visiter [www.odspaction.ca](http://www.odspaction.ca).*

# Examiner l'engagement du Canada envers les droits économiques et sociaux

*La nouvelle orientation de Canada sans pauvreté cherche à créer un réseau d'intervenants contre la pauvreté fondé sur les droits*

Par Megan Yarema, Canada sans pauvreté

**A**u Canada, nous avons le droit à une nourriture, un logement et des vêtements adéquats, comme le déclare le Pacte international relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels que notre gouvernement a ratifié en 1976. Cependant, lorsque les gens discutent des droits de la personne ils ne savent généralement pas que les conditions de pauvreté constituent des violations de ces droits. Le gouvernement fédéral a abandonné ses engagements internationaux envers les droits économiques et sociaux et a laissé ainsi les gens les plus vulnérables dans des logements inadéquats, affamés et sans dignité.

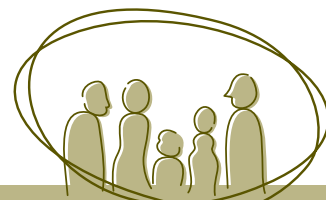
Canada sans pauvreté (CSP) cherche à impliquer la société civile dans un projet nouveau : créer une voix plus puissante pour dénoncer les violations des droits de la personne qui maintiennent et aggravent la pauvreté. Ce printemps, CSP lance un nouveau cours en ligne, « Droits économiques et sociaux au Canada » pour créer une « Communauté de pratiques » - un groupe d'intervenants anti-pauvreté compétents pour appliquer à leur travail un cadre fondé sur les droits. Le séminaire dure six semaines, du 5 mai au 15 juin 2012. Pendant ce temps, 40 participants dans une classe virtuelle discuteront de thèmes tels que: la pauvreté, le droit au logement adéquat, les droits à la santé et les droits économiques et sociaux des femmes.

Les droits civils, politiques, économiques et sociaux sont entérinés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les lois internationales connexes. Tandis que les droits civils et politiques au Canada sont établis et en général protégés, on ne peut pas dire la même chose à propos des droits économiques et sociaux, même si tous les droits sont censés avoir un statut égal en vertu de la loi. C'est une des raisons pour laquelle la situation et le manque de sensibilisation et de compréhension que des choses tels qu'un logement et une nourriture adéquats et de l'eau potable pure sont en effet des droits de la personne et non des cadeaux du gouvernement. Ce manque touche beaucoup de gens qui abordent la pauvreté d'une perspective de charité et non d'un cadre de justice sociale. En outre, en général, les droits économiques et sociaux n'ont pas les mécanismes institutionnels et juridiques et autres remèdes permettant de les reconnaître, de les exiger et de les protéger formellement.

On dit que « les droits de la personne n'acquièrent une signification que lorsqu'ils obtiennent un contenu politique... ce sont des droits qui exigent la participation active de leurs détenteurs. » Le cours en ligne a été élaboré à partir de cette prémisse. La reconnaissance et la défense publiques des droits économiques et sociaux sont une solution importante pour résoudre la pauvreté systémique.

Cette série en ligne est la première du genre au Canada, et elle arrive à temps si on pense au budget fédéral de mars 2012 et à l'examen, l'année prochaine, du dossier des droits de la personne au Canada (l'examen périodique universel) par les Nations Unies. Les spécialistes en droits de la personne Leilani Farha, Bruce Porter, Shelagh Day et Martha Jackman se joindront au cours pour aider à guider cette discussion critique. Puisque le cours du mois de mai est plein et qu'il y a déjà une liste d'attente, le CSP se propose de lancer un deuxième cours à l'automne prochain.

*Pour de plus amples renseignements veuillez contacter Megan Yarema, Directrice, Éducation et diffusion, Canada sans pauvreté [megan@cwp-csp.ca](mailto:megan@cwp-csp.ca)*



On se ressemble.

# Le Budget fédéral de 2012

L'ACIC appuie le Plan national d'action relatif aux personnes ayant des incapacités — une vision partagée d'un Canada inclusif et accessible élaborée en 2007 par des personnes et des organismes de personnes ayant des incapacités de tout le pays. Le Plan national d'action contient un objectif à long terme visant à élargir et à améliorer le rôle fédéral dans le soutien du revenu pour les personnes ayant des incapacités. À court terme, nous nous sommes joints à d'autres organismes pour demander au gouvernement fédéral de prendre des mesures pour aborder la pauvreté des Canadiens ayant des incapacités des manières suivantes :

- Rendre le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) remboursable pour les Canadiens à faible revenu;
- Créer un comité consultatif – redevable à la ministre des Ressources humaines et Développement des compétences et au ministre des Finances – qui examine des options pour accroître le rôle fédéral dans le soutien du revenu pour les personnes ayant des incapacités;
- Rendre les personnes admissibles aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada automatiquement admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées;
- Exempter d'impôt les Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada;
- Étendre les prestations de maladie de l'assurance-emploi à 52 semaines.

Le budget fédéral de 2012 a annoncé des changements au Programme de la sécurité de la vieillesse (SV) et au Supplément de revenu garanti (SRG) qui aggraveront la pauvreté des Canadiens ayant des incapacités. Étant donné que près de 50 % des personnes ayant une déficience intellectuelle recourent à l'aide sociale comme source unique de revenu et que les personnes ayant des incapacités sont surreprésentées sur les listes de l'aide sociale, l'augmentation prévue de l'âge d'admissibilité à la SV signifiera une plus grande pauvreté pour les personnes âgées ayant des incapacités. L'ACIC se joindra à d'autres organismes de personnes ayant des incapacités pour enjoindre le gouvernement du Canada à faire en sorte que les personnes ayant des incapacités — déjà marginalisées par la pauvreté — n'assument pas un fardeau disproportionné du coût de ce changement de la politique.

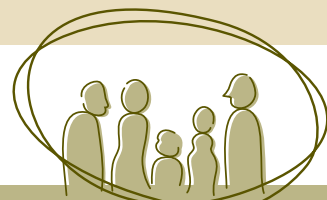
Pour commencer à aborder l'écart de pauvreté et de participation sur le marché du travail des personnes ayant des incapacités, le Budget de 2012 fait plusieurs annonces prometteuses. Un montant supplémentaire de 30 millions de dollars sera investi sur trois ans dans le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées pour appuyer l'inclusion sur le marché du travail des personnes ayant des incapacités. Cette mesure est opportune. Cependant, à elle seule, elle ne suffit pas pour aborder les niveaux pharamineux d'inégalité sur le marché du travail qu'affrontent les personnes ayant des incapacités. Cependant, les mesures promises dans le budget de nommer un groupe d'experts de haut niveau relevant du ministre des Finances et de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences représentent une étape importante, attendue depuis longtemps, vers le développement d'une stratégie viable relative au marché du travail pour les personnes ayant des incapacités.

Ces mesures sont une étape permettant d'aborder certaines des sources structurelles de pauvreté qu'affrontent les Canadiens ayant des incapacités.

En attendant, il y a un besoin critique pour des mesures à court et à long terme visant à aborder la sécurité du revenu des personnes ayant des incapacités et de leur famille. Les changements récents apportés par le gouvernement fédéral à la SV et au SRG soulèvent beaucoup de questions et demandent un nouvel examen des rôles fédéral et provinciaux/territoriaux des soutiens du revenu pour les personnes ayant des incapacités. Le Plan national d'action relatif aux personnes ayant des incapacités a été élaboré et appuyé par des organismes et des membres de la communauté des personnes ayant des incapacités partout au Canada. Il constitue un cadre d'actions à court et à long terme visant à promouvoir la sécurité du revenu et à éliminer la pauvreté des Canadiens ayant des incapacités.

## Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)

Le Budget fédéral de 2012 a apporté des changements au Régime enregistré d'épargne-invalidité qui permettront enfin aux personnes ayant une déficience intellectuelle d'avoir accès à un REEI sans être obligées de renoncer à leur capacité juridique. Bien que l'ACIC espérait constater une solution qui aurait permis aux gens d'ouvrir un régime à leur nom, ces mesures temporaires permettant aux parents ou aux conjoints d'ouvrir un REEI au nom d'une personne ayant des incapacités donneront le temps d'apporter les changements nécessaires à plus long terme au niveau provincial et territorial. Pour de plus amples renseignements concernant ce changement de la politique et autres améliorations du REEI veuillez consulter les documents du Budget de 2012 à [www.budget.gc.ca](http://www.budget.gc.ca).



On se ressemble.